

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

**SEANCE**  
**Du 23 juin 2021**

### DELIBERATION

**2021/ 66      DÉCISION MODIFICATIVE N°2.**

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section fonctionnement et investissement).

Cette décision modificative inclut également un transfert de charges avec la Ville de Lille.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : M. DHELIN – Mme DELEPLANQUE (pouvoir) – Mme ROBIN (pouvoir) – M. LEROY

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme